

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1251 – 01/04/2025

Descriptif

Objet	:	Rénovation des installations d'éclairages du site pénitencier de Curabilis (phases SIA 3, 4 et 5)
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur électricien
Honoraires	:	Le montant budgétaire calculé par le donneur d'ordre comprenant le remplacement complet du système d'éclairage et de sa gestion est de CHF 2'900'000 TTC sans les travaux connexes.
N° de publication sur simap.ch	:	13753
Date de publication sur simap.ch	:	26.03.2025
Délai de remise de l'offre	:	06.05.2025 16:30
Adjudicateur	:	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), 1A route des Jeunes, Case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	:	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Service Achats et Contractualisation, Route des Jeunes 1A, 1227 Les Acacias
Communauté de soumissionnaires	:	Non autorisée
Sous-traitance	:	Autorisée
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 25 % Références du candidat 25 % Organisation du candidat 25 % Qualité économique de l'offre (prix, crédibilité du prix) 20 % Formation dispensée par le candidat 5 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps	:	Méthode T4
Comité d'évaluation	:	Nicolas Ailloud-Goussard, DT, OCBA, Ingénieur spécialiste Corinne Furer, DT, OCBA, Spécialiste marchés publics Roberto Polo, AD Engineering Sàrl, mandataire externe Suppléants : Stéphane Ortolan Samantha Babel Dragan Zlatanov

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : Les sociétés, fonctions et profession des membres suppléants du comité d'évaluation ne sont pas indiqués.
- Le critère de la qualité économique de l'offre est pondéré à 20 %. Celui-ci se divise en deux sous-critères : le prix et la crédibilité du prix. Les Recommandations cantonales de la CCMP conseillent d'appliquer une pondération de 20 % sur le critère du prix. Il s'agit toutefois d'une pondération minimum qui peut être revue en fonction de la difficulté du marché, ou lorsque le volume d'heures proposé dans l'offre est aussi évalué. Lorsque la pondération minimale de 20 % est utilisée, il convient de veiller à ne pas diminuer encore l'importance donnée au prix par l'utilisation de sous-critères réduisant l'importance du prix en tant que tel.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur